

220C3824  
FR0004056851-FS1063

24 septembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TECHNICOLOR**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 septembre 2020, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA<sup>1</sup>, 9 538 195 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,37% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

|  | <b>Actions et droits de vote</b> | <b>% capital et droits de vote</b> |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| EPIC Bpifrance (en direct)               | 0                                | 0                                  |
| Bpifrance Participations SA <sup>1</sup> | 9 538 195                        | 4,37                               |
| <b>Total EPIC</b>                        | <b>9 538 195</b>                 | <b>4,37</b>                        |

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société TECHNICOLOR<sup>3</sup>.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 842 950 bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) exerçables jusqu'au 22 décembre 2020, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action TECHNICOLOR au prix unitaire de 0,01 € par action ; et
- 1 167 944 bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) exerçables jusqu'au 22 septembre 2024, 5 BSA donnant le droit à souscrire à 4 actions TECHNICOLOR au prix unitaire de 3,58 € par action.

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 218 324 139 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro n°20-343 en date du 10 juillet 2020 et communiqué de la société TECHNICOLOR du 22 septembre 2020.